



## **Un modèle exploratoire de l'intention environnementale des dirigeants de PME/PMI tunisiennes**

**Fafani GRIBAA**

Doctorante, ERFI et CML - universités de Montpellier I et de Sousse

**Azzedine TOUNÉS**

Enseignant-chercheur, Groupe ESC Chambéry Savoie

**Karim MESSEGHEM**

Professeur des universités - Université Montpellier I

# Un modèle exploratoire de l'intention environnementale des dirigeants de PME/PMI tunisiennes

*Fafani GRIBAA*

Doctorante, ERFI et CML - universités de Montpellier I et de Sousse  
fafani.gribaa@etu.univ-montp1.fr

*Azzedine TOUNÉS*

Enseignant-chercheur  
Groupe ESC Chambéry Savoie  
a.tounes@esc-chambery.fr

*Karim MESSEGHEM*

Professeur des universités  
Université Montpellier I  
karim.messeghem@univ-montp1.fr

## Résumé

La plupart des travaux sur les pratiques environnementales des dirigeants portent sur leurs comportements. Dans le champ de la responsabilité sociale, rares sont les recherches qui s'intéressent aux phases en amont de ces derniers. Parmi celles-ci, nous nous focalisons sur l'intention environnementale. Largement mobilisée en psychosociologie, marketing et entrepreneuriat, l'intention est une problématique rarement étudiée au sein de la responsabilité sociale de l'entreprise. Elle est le meilleur prédicteur du comportement (Ajzen, 1991 ; 2002).

L'objectif de cette communication est d'étudier les déterminants de l'intention environnementale des dirigeants des PME/PMI tunisiennes. Celle-ci est une phase majeure du processus cognitif d'adoption de comportements environnementaux. Elle est une volonté individuelle conditionnée par les contextes socioculturel, politique, économique ainsi que des caractéristiques personnelles.

Notre question de recherche mobilise deux théories complémentaires. La première est la théorie du comportement planifié (Ajzen, 1991 ; 2002) empruntée à la psychosociologie ; celle-ci prédit l'intention à travers trois groupes de variables : l'attitude vis-à-vis du comportement, les normes subjectives et enfin les perceptions du contrôle comportemental. Le deuxième cadre conceptuel est représenté par la théorie entrepreneuriale de Kuhndt et al (2004) ; celle-ci analyse l'intention environnementale à travers l'orientation entrepreneuriale. Au sein de cette dernière, nous retenons la pro-activité et la propension à la prise de risque.

Pour élaborer un modèle exploratoire de l'intention environnementale, nous avons procédé à une démarche qualitative déductive auprès de vingt dirigeants de PME/PMI œuvrant dans le secteur du textile-habillement de la région du Sahel tunisien. Nous avons traité les données avec le logiciel Sphinx. Les résultats de notre étude exploratoire ont conduit à renoncer à trois déterminants de l'intention issus de la littérature et ont permis d'identifier deux nouveaux déterminants.

**Mots clés** : développement durable, intention environnementale, orientation entrepreneuriale, responsabilité environnementale des entreprises, théorie du comportement planifiée, théorie entrepreneuriale.

# Un modèle exploratoire de l'intention environnementale des dirigeants tunisiens

## Résumé

La plupart des travaux sur les pratiques environnementales des dirigeants portent sur leurs comportements. Dans le champ de la responsabilité sociale, rares sont les recherches qui s'intéressent aux phases en amont de ces derniers. Parmi celles-ci, nous nous focalisons sur l'intention environnementale. Largement mobilisée en psychosociologie, marketing et entrepreneuriat, l'intention est une problématique rarement étudiée au sein de la responsabilité sociale de l'entreprise. Elle est le meilleur prédicteur du comportement (Ajzen, 1991 ; 2002).

L'objectif de cette communication est d'étudier les déterminants de l'intention environnementale des dirigeants des PME/PMI tunisiennes. Celle-ci est une phase majeure du processus cognitif d'adoption de comportements environnementaux. Elle est une volonté individuelle conditionnée par les contextes socioculturel, politique, économique ainsi que des caractéristiques personnelles.

Notre question de recherche mobilise deux théories complémentaires. La première est la théorie du comportement planifié (Ajzen, 1991 ; 2002) empruntée à la psychosociologie ; celle-ci prédit l'intention à travers trois groupes de variables : l'attitude vis-à-vis du comportement, les normes subjectives et enfin les perceptions du contrôle comportemental. Le deuxième cadre conceptuel est représenté par la théorie entrepreneuriale de Kuhndt et al (2004) ; celle-ci analyse l'intention environnementale à travers l'orientation entrepreneuriale. Au sein de cette dernière, nous retenons la pro-activité et la propension à la prise de risque.

Pour élaborer un modèle exploratoire de l'intention environnementale, nous avons procédé à une démarche qualitative déductive auprès de vingt dirigeants de PME/PMI œuvrant dans le secteur du textile-habillement de la région du Sahel tunisien. Nous avons traité les données avec le logiciel Sphinx. Les résultats de notre étude exploratoire ont conduit à renoncer à trois déterminants de l'intention issus de la littérature et ont permis d'identifier deux nouveaux déterminants.

**Mots clés** : développement durable, intention environnementale, orientation entrepreneuriale, responsabilité environnementale des entreprises, théorie du comportement planifiée, théorie entrepreneuriale.

## Introduction

Depuis les années 1970, des chercheurs affirment que pour résoudre certains problèmes environnementaux, il est nécessaire d'entrevoir des changements dans les visions, les valeurs, les attitudes et les comportements des individus (Maldague, 1979, p. 5). Cette nécessité de changer s'explique par l'importance des effets négatifs des activités humaines sur les milieux naturels et leur médiatisation croissante. Poupet et al (1996) notent que *"la protection de l'environnement ne peut être garantie à long terme que par un changement d'attitude"*. La perspective cognitive semble être un élément crucial pour la compréhension des processus de génération des comportements environnementaux.

Il n'en demeure pas moins que la plupart des travaux s'intéressent principalement à l'étude de ces comportements ignorant ainsi les différentes phases du processus cognitif en amont de leur formation. Parmi ces dernières, l'intention environnementale demeure peu explorée malgré son rôle majeur dans l'engagement dans des pratiques durablement responsables. Largement mobilisés dans les champs de la psychosociologie, du marketing, de la gestion des ressources humaines et de l'entrepreneuriat, les modèles d'intention basés sur la théorie du comportement planifié de Ajzen (1991 ; 2002) indiquent que ce concept est un déterminant direct du comportement futur. Pour pallier le déficit de recherches sur les phases précédant les comportements environnementaux, l'objectif de notre article est d'étudier **les facteurs déterminant l'intention environnementale des dirigeants de PME/PMI du secteur textile-habillement du Sahel tunisien**. Dans une perspective exploratoire, nous souhaitons élaborer un modèle explicatif de l'intention d'adoption des comportements environnementaux. Nous nous fondons sur un examen de la littérature combinée à une vingtaine d'entretiens avec des dirigeants.

Cette communication comporte cinq parties. La première partie distingue l'intention en tant que déclencheur du processus cognitif menant vers des comportements environnementaux. La deuxième partie argumente le cadre théorique de la recherche. Celui-ci s'inscrit au sein de deux théories complémentaires, à savoir la théorie du comportement planifiée et la théorie entrepreneuriale. Au sein de la troisième partie, nous exposons nos hypothèses tout en décrivant les facteurs explicatifs de l'intention environnementale. La quatrième partie met en exergue la stratégie opératoire inspirée d'une démarche qualitative déductive. Dans la dernière partie, nous discutons les résultats de nos investigations et les synthétisons à travers un modèle exploratoire d'intention environnementale de dirigeants de PME/PMI tunisiennes.

### 1. Une approche conceptuelle de l'intention environnementale

Les recherches relatives aux PME et leurs chefs d'entreprises se sont fortement développées depuis les années 80. Dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises, la prise en compte des caractéristiques du dirigeant et de son système cognitif en tant que facteurs explicatifs de comportements responsables a émergé au début de la décennie 2000. *"Au niveau du processus d'intégration des objectifs de RSE dans les décisions, le système cognitif du chef d'entreprise est donc un déterminant clé"* (Quairel et Auberger (2005, p. 11).

Fishbein et Ajzen (1980) ont montré l'importance de l'analyse de dimensions cognitives pour comprendre les comportements. Searle (1984) indique que *"les actions se composent toujours de deux éléments, une composante mentale et une composante physique... La composante mentale est une intention... Si tout va bien, la composante mentale cause la*

*composante physique et la représente*<sup>1</sup>. L'adoption de comportements environnementaux peut être considérée comme un processus cognitif tourné vers l'action. Au cours de celui-ci, l'intention est une phase primordiale pour expliquer l'action (Ajzen, 1991).

Le dictionnaire Le Robert définit l'intention comme *"le fait de se proposer un certain but"*. Elle a pour origine le verbe latin "intendere" qui signifie "tendre vers". Elle désigne la volonté tendue vers un certain but. Le concept d'intention est mobilisé dans différents champs disciplinaires tels que la psychosociologie, le marketing, l'entrepreneuriat et le droit pénal. Ce dernier intègre cette volonté vers un objectif donné dans la notion d'infraction qui est le fait générateur de la responsabilité pénale (Desportes et Le Gunehec, 1997). Pour que l'infraction soit juridiquement reconnue, il ne suffit pas seulement qu'un acte matériel soit commis, mais que celui-ci ait été l'œuvre de la volonté de son auteur (Stefani et al, 1997, p. 211-215). Selon Pradel (1995, p. 500-501), la doctrine renseigne que l'intention est une notion monolithique et variée où la volonté d'accomplir un acte est très présente.

Dans le champ de l'entrepreneuriat, il est souvent fait référence aux travaux de Fishbein et Ajzen (1980). Selon ces derniers, l'intention désigne *"la probabilité subjective qu'un individu a d'agir selon un comportement donné et déterminé par lui-même"*. Au sein de la théorie du comportement planifié, Ajzen (1991) stipule que *"les intentions sont supposées capturer les facteurs motivationnels qui influencent un comportement ; elles sont les indicateurs de l'intensité de la volonté d'essayer, de l'effort que les individus planifient de déployer afin de réaliser un comportement. Généralement, plus une intention de s'engager dans un comportement est forte, plus sa réalisation devrait être probable"*.

Nombre de chercheurs en entrepreneuriat considèrent l'intention comme l'expression d'une volonté personnelle (Tounés, 2003, p. 41 ; Vesalainen et Pihkala, 1999). Selon Bird (1988, p. 443 et 445 ; 1992, p. 11), elle oriente l'expérience et l'action vers l'objectif de création d'entreprise ; l'intention entrepreneuriale représente un processus cognitif qui naît avec les motivations, les besoins, les valeurs et les croyances. Pour Krueger et Carsrud (1993, p. 322), elle est une structure cognitive qui inclut les fins et les moyens. Ce processus est fortement influencé par des variables situationnelles (Vesalainen et Pihkala, 1999).

Contextualiser dans le champ de la responsabilité sociale, rares sont les définitions afférentes à l'intention environnementale. Etudiant l'éducation au comportement environnemental responsable, Hines et al (1986) indiquent que cette dernière peut être perçue comme *"la volonté d'agir ou de se comporter d'une certaine façon"*. Elle est une interaction entre les variables cognitives (capacité d'actions, connaissances de leurs stratégies et de leur aboutissement) et personnelles (attitudes, contrôle interne, responsabilité personnelle). Associée aux connaissances et aux compétences personnelles, elle facilite l'adoption de comportements environnementaux. Les auteurs argumentent que l'intention environnementale se manifeste au moment où une personne déclare publiquement qu'elle accomplira une action.

Selon nous, l'intention environnementale est une phase majeure du processus cognitif d'adoption de comportements environnementaux. Elle est une volonté individuelle conditionnée par les contextes socioculturel, politique, économique ainsi que des caractéristiques personnelles.

---

<sup>1</sup> Cité in Messeghem et Verraut (1997).

## **2. Un cadre théorique basé sur la psychologie du développement durable**

Se comporter de façon environnementalement responsable implique des changements d'attitude, de valeurs, de visions et la manifestation d'intentions "durables". La psychologie du développement durable peut jouer un rôle important dans l'explication de comportements responsables (Schmuck et Schultz, 2002). *"Combinée avec d'autres sciences sociales, la psychologie peut être un élément crucial dans le déplacement du monde vers des modes durables"* (Oskamp et Schultz, 2006).

La psychosociologie se révèle particulièrement pertinente pour la prédiction du comportement environnemental. Elle explique les processus d'influence des facteurs individuels et contextuels sur l'intention, et plus particulièrement l'intention environnementale. A cet effet, la théorie du comportement planifié de Ajzen (1991 ; 2002) est d'un apport indéniable. Elle est le cadre théorique le plus pertinent pour soutenir notre question de recherche car elle tient compte des comportements qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de l'individu. Cette théorie est mobilisée avec succès dans le champ de l'entrepreneuriat.

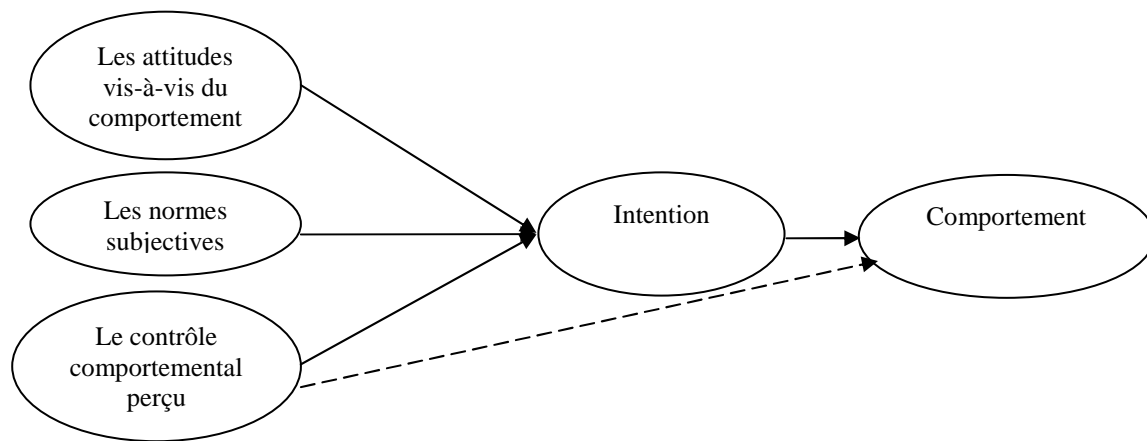
A la théorie du comportement planifié, nous combinons une théorie empruntée au champ de l'entrepreneuriat. Celle-ci, nommée la théorie entrepreneuriale, a pour objectif d'expliquer les déterminants de l'adoption de comportements environnementaux à partir des caractéristiques personnelles des dirigeants. Nous analysons ces deux théories afin de justifier le cadre théorique retenu.

### **2.1. La théorie du comportement planifié (Ajzen, 1991)**

Cette théorie s'appuie sur le modèle de l'action raisonnée élaboré par Ajzen et Fishbein (1980). Elle confère à l'intention de l'individu la place centrale dans la genèse du comportement. Elle stipule que l'intention d'adopter un comportement constitue un déterminant direct de l'action (Ajzen et Fishbein, 1980 ; Ajzen, 1991). La théorie du comportement planifié a pour but de prédire le comportement des individus en identifiant les facteurs individuels et contextuels qui les déterminent. Elle est mobilisée avec succès en entrepreneuriat, marketing et gestion des ressources humaines. Selon Ajzen (1991), l'intention prédit le comportement à travers trois facteurs : l'attitude vis-à-vis du comportement, les normes subjectives et le contrôle comportemental perçu.

L'attitude vis-à-vis du comportement espéré désigne le degré d'évaluation favorable ou défavorable que fait l'individu de celui-ci. Elle dépend des résultats probables de ce comportement et se manifestent par des actions pour le concrétiser. Les normes subjectives traduisent le poids des groupes de référence (famille, amis, collègues...) sur les perceptions et le comportement d'un individu. Elles résultent des perceptions de la pression sociale et du désir (ou de la contrainte) de s'y conformer. Enfin, le contrôle comportemental perçu implique le degré de connaissance et de maîtrise qu'a un individu de ses aptitudes ainsi que des ressources nécessaires en vue de concrétiser le comportement voulu. Cette troisième variable, traduit l'effet des perceptions personnelles vis-à-vis des ressources et des conditions nécessaires à l'adoption d'un comportement donné.

**Figure 1 - Le modèle de la théorie du comportement planifié (Ajzen, 1991).**



## 2.2. La théorie entrepreneuriale

Au sein du courant du volontarisme managérial, la théorie entrepreneuriale met l'accent sur l'entrepreneur, ses fonctions, ses caractéristiques psychologiques et ses actions. Elle postule que *"la personnalité des dirigeants et leurs croyances vont déterminer le degré d'adoption des pratiques de développement durable"* (Kuhndt et al, 2004). Contrairement à certaines études argumentant que les caractéristiques organisationnelles sont les seuls facteurs explicatifs de l'engagement des PME dans le développement durable, Spence et al (2007) montrent que les valeurs personnelles du dirigeant, son orientation entrepreneuriale et sa perception de l'environnement déterminent la prise de décisions relative à la responsabilité sociale de l'entreprise. *"Les entreprises fortement engagées dans le DD sont dirigées par des entrepreneurs qui ont une vision à long terme... Ils ont une orientation entrepreneuriale élevée"*. De par son caractère innovateur et créateur de valeur, l'engagement des chefs d'entreprise dans des activités de développement durable est considéré comme un acte entrepreneurial (Quairrel et Auburger, 2005). La théorie entrepreneuriale paraît ainsi pertinente pour analyser l'intention environnementale des dirigeants.

Les deux théories mobilisées offrent un cadre d'analyse complémentaire des déterminants de l'intention d'adoption de mesures et pratiques environnementales. La théorie du comportement planifié est particulièrement riche pour l'opérationnalisation des antécédents de l'intention envers un comportement en général. La théorie entrepreneuriale est bien adaptée pour contenir des déterminants personnels.

Grâce aux liens noués entre la théorie du comportement planifié (Ajzen, 1991 ; 2002) et la théorie entrepreneuriale (Kuhndt et al, 2004), nous construisons un socle cohérent en vue de définir les variables déterminant l'intention environnementale. Le cadre théorique justifié, nous énonçons les hypothèses de recherche.

## 3. Les hypothèses de recherche

Trois ensembles de facteurs expliquent l'intention environnementale à travers la théorie du comportement planifié, il s'agit des attitudes environnementales, des normes subjectives et du contrôle comportemental perçu. Un dernier groupe explique cette intention par le biais de la théorie entrepreneuriale, à savoir l'orientation entrepreneuriale.

L'impact des attitudes et des perceptions sur l'intention est bien appréhendé grâce à la formulation d'un système d'hypothèses (Ajzen, 1991). Les modèles hypothético-déductifs élaborés sur la base de la théorie du comportement planifié sont mobilisés avec réussite dans l'étude de l'intention comportementale (Krueger et al, 2000, p. 412-413). Nous adoptons une

approche hypothético-déductive pour concevoir un modèle explicatif de l'intention environnementale. Chacun des groupes de variables analysant l'intention doit être décliné en un système d'hypothèses à traduire en construits opérationnalisés.

Le contexte dans lequel se trouvent les dirigeants des PME/PMI tunisiennes implique de retenir les aspects dominants de l'intention environnementale. A cet effet, nous formulons les hypothèses relatives à quatre groupes de variables. Les attitudes associées au comportement sont contenues par les conséquences attendues du comportement souhaité et les prédispositions à l'action. Les normes subjectives sont approchées par les pressions des différentes parties prenantes internes et externes. Le contrôle comportemental perçu est décliné par les perceptions de ses propres aptitudes environnementales et la (non) disponibilité des ressources. L'orientation entrepreneuriale se manifeste par la proactivité et la propension à la prise de risque des dirigeants.

### **3.1. Les attitudes associées au comportement**

Les intentions sont mieux saisies par le biais d'attitudes spécifiques. Connaître ces dernières envers une personne ou un objet permet de prédire un comportement (Gergen et al, 1992, p. 217). Les attitudes orientent vers le comportement espéré en guidant l'action (Vallerand, 1994, p. 332). Plusieurs auteurs déclinent l'attitude en une construction multidimensionnelle (Krosnick et al, 1993). Trois composantes sont distinguées : cognitive, affective et conative. La composante cognitive est fondée sur les croyances et les connaissances que l'individu possède sur le comportement recherché. La composante affective est fondée sur le sentiment favorable ou défavorable qu'exprime un individu vis-à-vis d'un comportement. Dans le cadre de notre étude, cette dimension traduit les conséquences (positives ou négatives) qu'associent les dirigeants avec l'adoption des mesures ou des politiques environnementales envisagées.

La littérature sur la RSE abonde sur les bénéfices espérés par les dirigeants dans le cadre de mise en œuvre de ces dernières. Selon l'ACFCI (2006), les avantages de démarches RSE sont essentiellement non financiers. Dans une recherche sur l'intégration de préoccupations environnementales dans la prise de décisions, Habhab-Rave (2008) distingue des bénéfices intangibles (la valorisation de l'image externe de l'entreprise, la fierté et la loyauté des employés) et économiques (augmentation des ventes, de la productivité...). Elle signale que *"ces bénéfices sont davantage une conséquence heureuse qu'une motivation à l'engagement dans l'environnement, mais une conséquence tout de même suffisamment intéressante pour expliquer que la vaste majorité des PME déjà impliquées dans l'environnement avait l'intention soit de poursuivre leur engagement, soit de l'augmenter"*. Nombre d'experts affirment que la mise en place de pratiques de management environnemental relève d'opportunités économiques. Celles-ci sont exprimées en termes de recherche de profit, d'une meilleure image pour l'entreprise ou d'une stratégie de différenciation (Hamdoun, 2004)<sup>2</sup>.

La composante conative, appelée aussi composante comportementale, représente les intentions comportementales et se manifeste par les actions entreprises en vue de réaliser celles-ci. Schwartz (1992) stipule que l'intention est plus facilement mise en œuvre si la personne a développé un plan de concrétisation détaillé. Les actions entreprises par les dirigeants peuvent prendre la forme de recherche d'informations, de formulation de cahiers des charges en vue de concrétiser des mesures ou des politiques environnementales. Ainsi, en

---

<sup>2</sup> Toutefois, dans l'adoption de pratiques environnementales, rares sont les travaux qui nuancent entre les résultats espérés de cet engagement par rapport aux pressions des parties prenantes internes et externes.



référence à la théorie d'Ajzen, nous formulons les deux premières hypothèses du modèle exploratoire :

**H1** : les conséquences positives attendues de l'adoption de mesures ou de politiques environnementales influencent positivement l'intention environnementale des dirigeants.  
**H2** : les actions entreprises en vue de concrétiser le comportement souhaité influencent positivement l'intention environnementale des dirigeants.

### **3.2. Les normes subjectives**

Selon Vallerand (1994, p. 571), ces normes représentent des attentes au regard d'un comportement à adopter au cours d'un processus de socialisation. Elles désignent l'effet des comportements d'autrui sur nos propres comportements (Gergen et al, 1992, p. 288). Selon Ajzen (1991), les normes subjectives renvoient aux pressions perçues par l'individu de la part de personnes importantes pour réaliser ou non le comportement souhaité. L'auteur affirme que ces normes sont aussi déterminées par l'importance que l'individu accorde à l'approbation de ces personnes et par sa volonté à s'y conformer. Les normes subjectives dépendent aussi des valeurs sociales et culturelles du dirigeant. Dans notre recherche, nous supposons que les perceptions des pressions sociales exercées par les différentes parties prenantes déterminent l'intention environnementale des chefs d'entreprise. Nous examinons également l'importance des valeurs culturelles à se plier à ces pressions. Les hypothèses afférentes s'énoncent comme suit :

**H3a** : les pressions des parties prenantes externes influencent positivement l'intention d'adoption de mesures ou de politiques environnementales des dirigeants.  
**H3b** : les pressions des parties prenantes internes influencent positivement l'intention d'adoption de mesures ou de politiques environnementales des dirigeants.  
**H3c** : les valeurs culturelles des dirigeants influencent positivement leur intention d'adoption des mesures ou des politiques environnementales.

### **3.3. Le contrôle comportemental perçu**

Les modèles hypothético-déductifs élaborés sur la base du contrôle comportemental perçu sont un outil précieux pour comprendre l'intention (Krueger et Brazeal, 1994, p. 94). Selon Ajzen (1991), ce contrôle correspond à la facilité (ou à la difficulté) perçue pour réaliser un comportement donné en fonction des expériences antérieures et des connaissances accumulées. Ce contrôle se subdivise en perceptions de ces propres aptitudes "environnementales" et en perceptions des ressources du milieu.

L'intention, selon Bird (1992, p. 12), implique des aptitudes entrepreneuriales permettant de vérifier la faisabilité d'un projet. Selon Hungerford et Volk (1990), un savoir-faire environnemental a un impact direct sur l'adoption d'un comportement responsable. Ils affirment qu'un individu est davantage susceptible d'entamer une action s'il est familier avec le problème et ses causes et sait s'y prendre pour le résoudre. L'intention environnementale implique des aptitudes permettant de concrétiser le comportement recherché. Dans le domaine de la gestion environnementale, les formations spécifiques sont un levier important pour agir sur les perceptions des aptitudes personnelles. Il est aussi fait référence aux expériences antérieures similaires. Dans le champ de l'entrepreneuriat par exemple, les expériences professionnelles affectent les intentions de carrière (Tkachev et Kolvereid, 1999, p. 272). Nous formulons ainsi les deux hypothèses suivantes :

**H4a** : les perceptions des aptitudes environnementales que les dirigeants acquièrent avec des programmes spécifiques influencent positivement leur intention environnementale.  
**H4b** : les perceptions des aptitudes environnementales acquises pendant des expériences passées influencent positivement l'intention environnementale des dirigeants.

L'intention environnementale peut demeurer en sommeil si les dirigeants perçoivent des obstacles insurmontables. Les perceptions de la faiblesse des ressources financières et humaines sont souvent citées pour expliquer les difficultés d'engagement des entreprises dans le développement durable. Les perceptions des dirigeants de la facilité (ou difficulté) d'accès aux informations, conseils et accompagnement, aux ressources financières et humaines peuvent agir sur leurs intentions. Aussi, leur implication dans des réseaux sociaux agit positivement sur ces dernières. Ainsi, nous posons les hypothèses ci-dessous :

**H5** : les perceptions de la disponibilité des ressources (informations, conseils, accompagnement, finances et ressources humaines) influencent positivement l'intention environnementale des dirigeants.  
**H6** : l'implication des dirigeants dans des réseaux sociaux écologiques influence positivement leur intention environnementale.

### 3.4. L'orientation entrepreneuriale

La théorie entrepreneuriale suppose que les caractéristiques personnelles du dirigeant, notamment son orientation entrepreneuriale, sont déterminantes pour l'adoption de pratiques environnementales. Miller (1983) souligne l'importance de l'orientation en tant qu'approche stratégique et innovante, supportant le risque pour le succès des organisations entrepreneuriales. Pour contenir le concept d'orientation entrepreneuriale, nous nous référons à Lumpkin et Dess (1996) ; ceux-ci affirment que cinq dimensions composent ce concept : l'autonomie, l'innovation, la prise de risque, la pro-activité et l'agressivité compétitive.

Spence et al (2007) renseignent que l'orientation entrepreneuriale est une condition nécessaire pour l'engagement des dirigeants de PME dans le développement durable. Elles concluent que les PME présentant un fort engagement ont des degrés d'innovation et de créativité plus importants que leurs homologues moins engagés. Selon une étude de la Commission Européenne (2002), *"ce sont les entreprises les plus innovantes et proactives qui tendent à incorporer leurs activités de développement durable dans leurs stratégies de croissance"*.

Nous supposons que l'orientation entrepreneuriale d'un dirigeant de PME/PMI tunisienne peut être appréciée à l'aide de deux dimensions élaborées par Lumpkin et Dess (1996) : la prise de risque et la pro-activité<sup>3</sup>. Nous considérons donc que :

**H7.a** : la proactivité des dirigeants influence positivement leur intention environnementale.  
**H7.b** : la propension à la prise de risque des dirigeants influence positivement leur intention environnementale.

Grâce à la revue de la littérature empruntée essentiellement à l'entrepreneuriat, nous avons annoncé quatre groupes d'hypothèses. Dans une deuxième phase du projet de recherche, nous

---

<sup>3</sup> L'"autonomie" semble déjà présente dans la dimension "prise de risque". Selon Fayolle et al (2009), *"il semble en effet difficile de prendre des risques si on ne possède pas ou si on ne se donne pas l'autonomie pour les prendre"*. De même l'"agressivité concurrentielle" est considérée comme un concept très voisin de celui de la proactivité.

procédons à une étude exploratoire auprès de dirigeants de PME/PMI pour confirmer ou renoncer aux liens construits à travers l'état de l'art. Présentons le protocole empirique.

#### **4. Un cadre expérimental qualitatif à visée exploratoire**

Cette recherche s'insère dans un projet doctoral. Elle a pour objectif de proposer un modèle de l'intention environnementale spécifique au contexte tunisien. Dans un premier stade de la stratégie opératoire, nous avons procédé à une étude exploratoire basée sur une démarche qualitative déductive. Nous avons réalisé vingt entretiens semi-directifs. L'analyse en profondeur des discours des dirigeants permet de confirmer ou de rejeter les déterminants de l'intention environnementale précédemment formulés. Bien évidemment, l'autre finalité de cette démarche est de nourrir des relations que l'état de l'art n'aurait pas relevées<sup>4</sup>.

Notre cible d'étude est la PME/PMI du sahel tunisien œuvrant dans le secteur du textile-habillement. Plusieurs motivations dictent ce choix. En Tunisie, 2 086 entreprises employant plus de 10 employés opèrent dans ce secteur ; elles représentant 44% des entreprises industrielles (API, 2008). Celles-ci sont à l'origine de catastrophes écologiques et sanitaires régulièrement signalées par les médias. Outre la facilité d'accès au terrain, la région du Sahel est au premier rang de l'industrie tunisienne du textile-habillement ; elle comprend le plus grand nombre de PME/PMI. Parmi celles-ci, nous avons exclu celles appartenant à un groupe étranger ; l'entreprise mère peut être l'instigatrice des stratégies d'engagement dans le DD.

Notre enquête exploratoire s'est déroulée entre les mois de janvier et mars 2010. Au préalable, nous avons pris contact avec les responsables de l'agence nationale de protection de l'environnement (ANPE) de la région de Sousse ; nous voulions accéder à la liste des PME/PMI accompagnées par cet organisme dans le cadre de la réalisation de démarches et de pratiques environnementale. Sur 82 entreprises sollicitées, vingt ont répondu favorablement. Leur décomposition selon leurs principales caractéristiques est reproduite dans l'annexe 1. Excepté une entreprise, elles œuvrent toutes à l'export.

Pour réaliser notre enquête, nous avons élaboré un guide d'entretien articulé autour de quatre thèmes (annexe 2). Le premier thème s'intéresse aux différentes pressions sociales émanant des parties prenantes ainsi qu'à la volonté (contrainte) des dirigeants de s'y conformer ; il est également consacré aux traits culturels dominants qui peuvent déterminer l'intention environnementale. Le deuxième thème est axé sur la perception des difficultés ou des facilités de l'adoption de ces comportements. Le troisième thème traite des caractéristiques personnelles des dirigeants à travers leur orientation entrepreneuriale. Enfin, le dernier thème souhaite s'enquérir de l'importance des attitudes des dirigeants vis-à-vis de l'adoption de comportements environnementaux (résultats espérés).

#### **5. Les résultats et les analyses**

Pour analyser les entretiens, nous avons retenu la méthode thématique (Bardin, 1998) ; L'analyse de contenu permet de comprendre en profondeur les phénomènes sociaux et psychologiques (Chenitz et Swanson, 1986). Nous avons codé les discours à l'aide du logiciel Sphinx. En recourant aux grilles de dépouillement et aux tableaux de fréquences d'apparition, nous avons croisé l'analyse verticale (analyse entretien par entretien) et l'analyse horizontale (analyse thème par thème). L'interprétation des résultats de notre investigation exploratoire

---

<sup>4</sup> Dans un deuxième stade du protocole empirique, nous opérerons à des consultations auprès d'experts du domaine (organismes, cabinets spécialisés et enseignants) pour consolider les hypothèses émises. Dans une ultime phase de ce protocole, une fois le modèle conceptuel finalisé et traduit majoritairement en échelles multi-items, nous le testerons dans une perspective quantitative.

est répartie selon des déterminants confortés, rejetés et générés dans l'explication de l'intention environnementale.

### 5.1. Les facteurs confirmés

S'agissant de l'influence des normes subjectives dans la détermination de l'intention environnementale, un premier résultat surprenant renseigne que sept chefs d'entreprise ont l'intention d'adopter des comportements environnementaux sans contrainte de la part des organisations environnementales ou des pouvoirs publics. Il s'agit de décisions managériales prise sous la pression "indirecte" des concurrents. Ainsi, pour maintenir leur position concurrentielle sur le marché, les dirigeants de l'entreprise D annoncent que ce sont *"nos concurrents qui nous ont contraint à mettre en place cette station de traitement des eaux"*.

Les entrepreneurs déclarent toutefois l'influence des pressions des parties prenantes externes telles que des organisations environnementales (l'ANPE, l'ONAS), les municipalités et les clients étrangers. Les motivations de se conformer à ces pressions sont essentiellement politiques au regard de la possibilité d'obtention de crédits. Le respect de la réglementation en vigueur explique fortement la formation de l'intention environnementale rejoignant ainsi les résultats de l'étude de Quairel et Auberger (2005). *"La motivation réglementaire est, pour les PME comme pour les grandes entreprises, la première motivation pour intégrer des préoccupations sociales ou environnementales dans le management"*<sup>5</sup>.

Les pressions des clients sont importantes pour les entreprises oeuvrant à l'international. Ceux-ci semblent jouer un rôle majeur dans la mise en place de certification ISO 14 001. Le dirigeant de l'entreprise G avance que *"l'intention de se certifier ISO 1400 est une exigence des clients étrangers... Les clients les plus renommés exigent toujours la certification environnementale"*. De même, le dirigeant de l'entreprise K annonce que *"les clients étrangers les plus connus dans la branche du jean choisissent des sous-traitants ayant des certifications... Pour cette raison, nous allons essayer d'avoir l'ISO 14 000"*.

L'analyse des entretiens révèle un sentiment selon lequel l'adoption des pratiques environnementale améliore l'image de l'entreprise devant les institutions financières. D'autres motivations en vue de répondre aux pressions des parties prenantes ont des visées sociales ; l'intention environnementale est annoncée afin de protéger les salariés contre les nuisances sonores et aériennes. Sur un plan économique, les chefs d'entreprise souhaitent mettre en place des dispositifs environnementaux pour réduire les consommations d'énergie.

Concernant la disponibilité des différentes ressources contribuant à la formation de l'intention environnementale, les dirigeants mettent surtout en exergue l'importance de disposer de moyens financiers, que cela soit de l'autofinancement ou des subventions publiques. En effet, le coût élevé est souvent relevé par les dirigeants. Le manque de temps et l'accès aux informations nécessaires sont aussi soulevés. Ensuite, ils insistent sur la disponibilité d'un personnel compétent et qualifié.

Le suivi de formations dans les domaines environnementaux a influencé la mise en place du processus de certification environnementale de deux dirigeants. Enfin, les expériences passées similaires peuvent faciliter la concrétisation de l'intention environnementale. Selon les dirigeants de l'entreprise K et O, leurs expériences antérieures dans le domaine du textile sont un déclencheur de leur intention environnementale ; le chef de l'entreprise O affirme *"œuvrer volontairement pour la vente des déchets à des entreprises de recyclage... De même, j'ai mis en place un chauffe eau solaire"*. Ce résultat confirme que le comportement passé

---

<sup>5</sup> Reste qu'en Tunisie, les réglementations de protection de l'environnement naturel ne concernent que les secteurs d'activités à fort rejet liquide et/ou solide.

(mesuré par l'habitude) influencerait directement le comportement futur (Triandis, (1980 ; Ajzen, 1991).

Des facteurs personnels relatifs à l'orientation entrepreneuriale contribuent fortement à la formation de l'intention environnementale. Nous constatons que la plupart des dirigeants adoptent des attitudes proactives sur des problématiques environnementales. Il s'agit d'anticiper les exigences des organisations environnementales et de l'Etat et de devancer la concurrence pour conquérir de nouvelles parts de marché. Par ailleurs, les chefs d'entreprise mettent en avant leur propension à la prise de risque pour adopter des dispositifs environnementaux. Outre le risque financier (autofinancement ou endettement bancaire), les patrons annoncent les pannes que pouvaient engendrer l'utilisation du matériel car le personnel n'était pas formé. Entreprendre une démarche environnementale est un pari sur l'avenir que deux chefs d'entreprise ont failli abandonner pour instabilité du personnel affecté à cette mission.

En se basant sur le modèle d'Ajzen (1991), l'attitude vis-à-vis du comportement environnemental souhaité sera analysée par le biais des actions entreprises pour concrétiser celui-ci et les résultats attendus. Tous les dirigeants reconnaissent avoir entrepris des dispositions facilitant la formation de leur intention environnementale. Celles-ci se déclinent par la recherche d'informations auprès d'organismes spécialisés ou des concurrents.

Concernant les avantages que les dirigeants souhaitent tirer de l'adoption de pratiques environnementales, les analyses renseignent davantage une quête de bénéfices intangibles plutôt que le gain financier ou la conquête de nouveaux clients. Selon le dirigeant de l'entreprise E, *"il est évident que les avantages potentiels attendus des pratiques environnementales sont invisibles. Par contre, leur absence se traduit par des faiblesses au niveau de la fiabilité de nos activités vis-à-vis de l'Etat et des organisations environnementales"*. De manière générale, les résultats espérés sont une quête de légitimité vis-à-vis des différentes parties prenantes externes, une bonne image vis-à-vis des clients et l'Etat, une meilleure organisation des procédés de production, une diminution de la pollution sur les lieux de travail et une stratégie de différenciation.

## **5.2. Les facteurs rejetés**

S'agissant de l'influence des pressions sociales dans la détermination de l'intention environnementale, les entrepreneurs déclarent ne pas subir de pressions des parties prenantes internes. L'analyse de contenu de notre entrevue avec le chef de l'entreprise C dénote que les positions des salariés sont considérées à titre de conseils et de propositions. En effet, *"concernant l'utilisation de l'énergie solaire, c'est mon ingénieur qui m'a conseillé... L'achat des oreillettes s'est réalisée suite à la proposition de mon personnel"*.

Sur le plan culturel, et plus précisément religieux, les dirigeants reconnaissent que ce dernier ne joue pas un rôle fondamental dans la prise de conscience de problématiques environnementales. En effet, seul un d'entre eux avance que la religion est un motif fort de son adoption des pratiques environnementales.

Granovetter (1985) montre que dans le domaine environnemental, les réseaux de relations sociales sont source de compétences uniques et facilitent la mise en œuvre de stratégies de développement durable. Notre investigation renseigne qu'en Tunisie, il n'existe pas d'organismes et d'association environnementaux dédiés aux dirigeants. Ceux-ci sont privés d'un espace de dialogue de partage d'informations et de savoirs.

### 5.3. Les facteurs générés

Dans le secteur de l'habillement-textile, la nature de l'activité se révèle déterminante dans la formation de l'intention environnementale. Les entreprises de délavage sont davantage concernées par le recyclage des eaux usées afin d'anticiper les changements de réglementation. A titre d'exemple, le chef de l'entreprise G annonce que *"le style de notre activité génère des pollutions énormes suite aux opérations de délavage... Ceci influence notre intention d'installer volontairement une station de traitement des eaux usées"*. Egalement, selon le dirigeant de l'entreprise B, *"personne ne m'a obligé à recycler les déchets ou acheter des casques pour mes salariés. La nature de notre activité générant trop de bruit et de déchets nous contraint à recycler ces derniers et à acheter les casques"*. Nous posons ainsi l'hypothèse suivante :

**H8** : la nature de l'activité influence positivement l'intention environnementale des dirigeants.

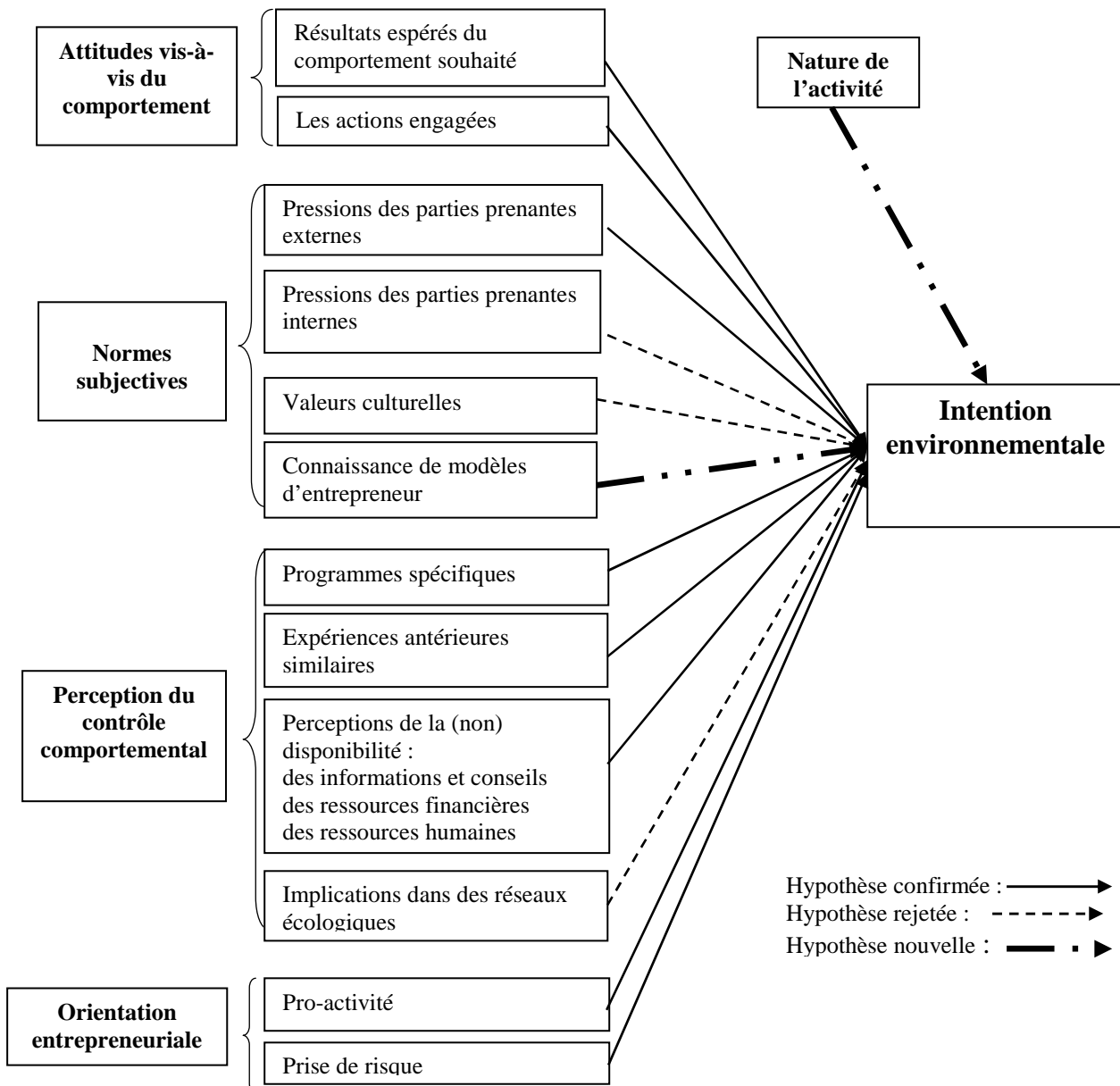
L'expérience réussie d'autres entreprises encourage les dirigeants à entreprendre des actions responsables (Granovetter, 1985). L'étude empirique montre le souhait des dirigeants d'imiter des modèles d'entrepreneur ayant adopté des pratiques environnementales. Nous introduisons cette variable explicative dans les normes subjectives et annonçons que :

**H9** : la connaissance de modèles d'entrepreneur et le souhait de les imiter influence positivement l'intention environnementale des dirigeants.

### 5.4. Un modèle exploratoire des déterminants de l'intention environnementale des dirigeants de PME/PMI tunisiennes

La revue de l'état de l'art et la première phase empirique de notre protocole de recherche permettent d'élaborer un modèle exploratoire contenant les déterminants de l'intention environnementale. Situé dans le contexte tunisien, ce dernier combine d'une part, les composantes de la théorie du comportement planifiée, et d'autre part, celles de la théorie entrepreneuriale. La conjugaison de ces deux cadres offre une vision complémentaire de l'intention environnementale. En distinguant quatre groupes de facteurs explicatifs, les variables et les relations proposées sont schématisées dans la figure ci-après :

**Figure 2 - Un modèle exploratoire de l'intention environnementale des dirigeants de PME/PMI tunisiennes**



## Conclusion

Ce projet de recherche est innovateur car l'intention environnementale est une problématique délaissée dans le champ de la RSE. Connaître ses déterminants facilitera les actions des pouvoirs publics en vue de mieux accompagner les chefs d'entreprise dans des processus de mise en place de pratiques environnementales.

Les résultats et les analyses exposés de l'investigation des facteurs expliquant l'intention environnementale des chefs de PME/PMI sont temporaires et partiels. Au sein d'un projet doctoral en cours, notre finalité est de valider ce modèle de recherche dans une démarche quantitative confirmatoire. Une enquête auprès d'un échantillon conséquent de ces dirigeants confirmera ou infirmera ces premiers résultats.

Ces derniers renseignent que trois hypothèses de départ sont rejetées. Il s'agit de l'influence de la pression des parties prenantes internes, des valeurs culturelles et de l'implication dans des réseaux écologiques sur l'intention environnementale. Par ailleurs, cette première phase de construction de ce modèle fait émerger la détermination du souhait

d'imiter des modèles ainsi que la nature de l'activité dans la constitution de l'intention environnementale.

Cette première approche de la modélisation a aussi pour mérite d'opérationnaliser certaines variables telles que les résultats espérés du comportement environnemental à adopter et les risques encourus lors de l'adoption d'un tel comportement.

La limite principale de ce travail est inhérente à la nature même de la problématique. La perspective processuelle de l'intention environnementale n'explique pas le devenir du processus d'engagement dans un dispositif environnemental. Cette dernière rend compte d'une image figée à un moment précis et dans un contexte donnée. Même si l'intention "*est soumise à une exigence de stabilité*" (Bratman, 1997, p. 255), son décalage avec le comportement pourrait faire barrière à sa concrétisation. Toute intention, même suffisamment forte, ne peut servir de garantie que l'acte correspondant soit réalisé (Gauthier, 1997, p. 64). Si celui-là est opérationnel, il peut intervenir des mois, voire des années après la formulation de l'intention.

### Références Bibliographiques

- ACFCI, (2006), "La prise en compte du développement durable et de la responsabilité sociétale de l'entreprise (DD/ RSE) par les PME-PMI", octobre.
- Ajzen, I. (2002), "Residual Effects of Past on Later Behavior: Habituation and Reasoned Action Perspectives", *Personality and Social Psychology Review*, Vol. 6, n° 2, p. 107-122.
- Ajzen, I. (1991), "The Theory of Planned Behaviour", *Organizational Behaviour and Human Decision Process*, 1991, n°50, p. 179-211.
- Ajzen, I. et Fishbein, M. (1980). "Understanding attitudes and predicting social behavior", *Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall*.
- Bird, B.J. (1988), "Implementing Entrepreneurial Ideas: The Case for Intention", *Academy of Management Review*, Vol. 13, n° 3, p. 442-453.
- Bird, B.J. (1992), "The Operation of Intentions in Time: The Emergence of the New Venture", *Entrepreneurship Theory and Practice*, Vol. 17, n° 1, p. 11-20.
- Boiral, O. (2001), "ISO 14001 ; d'une exigence commerciale aux paradoxes de l'intégration", *Actes de la 10ème Conférence de l'AIMS, Québec*.
- Desportes, F. et Le Gunehec, F. (1997), *Le nouveau droit pénal : droit pénal général*, tome 1, 4ème édition, Editions Economica, 882 pages.
- Fayolle, A., Basso, O., et Bouchard, V. (2009), "L'orientation entrepreneuriale: Histoire de la formation d'un concept", la *Revue Française de Gestion*.
- Gergen, K.J., Gergen, M.M. et Jurtas, S. (1992), *Psychologie sociale*, Editions Etude Vivantes, Quebec, 551 pages.
- Granovetter, M. (1985), "Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness", *American Journal of Sociology*, Vol.91, n°3, p.481-510.
- Habhab-Rave, S. (2008), "Les dirigeants face à l'environnement : comment réconcilier environnement naturel et opportunités stratégiques ? ", *5ème colloque de l'ADERSE, Grenoble*.
- Hamdoun, M. (2008), "Le comportement écologique des entreprises chimiques tunisiennes : Un passage obligé ou un choix délibéré", *AIMS, Nice*.
- Hines, J.M., Hungerford, H.R. et Tomera, A.N. (1986-1987), "Analysis and synthesis of research on responsible pro-environmental behaviour: a meta-analysis", *The Journal of Environmental Education*, 18(2), p. 1-8.
- Hungerford, H.R. et Volk, T.L. (1990), "Changing learner behavior through environmental education", *The Journal of Environmental Education*, 21(3), p. 8-21.



- Krosnick, Jon A., Boninger David S., Chuang Yao C., Berent Matthew K. et Carnot Catherine, G. (1993). "Attitude strength: One construct or many related constructs?", *Journal of Personality and Social Psychology*, Vol. 65, n°6, p.1132-1151.
- Krueger, N.F et Brazeal, D.V. (1994), "Entrepreneurial potential and potential entrepreneurs", *Entrepreneurship Theory and Practice*, p. 91-104.
- Kuhndt, M., Türk, V. et Herrndorf, M. (2004), "Stakeholder engagement: an opportunity for SMEs?", *UNEP industry and environment*, octobre- December, p. 40-43.
- Lumpkin, G.T. et Dess, G.G. (1996), "Clarifying the entrepreneurial orientation construct and linking it to performance", *Academy of Management Review*, Vol. 21, n°1, p.135-172.
- Maldague, M. (1979), "La nouvelle éthique universelle, finalité de l'éducation muséologique", Université Laval.
- Messeghem, K. et Verraut, N. (1997). "Pour une approche cognitive du processus d'adoption d'une démarche d'assurance de la qualité de type 9000 par le dirigeant propriétaire de petite entreprise", *Acte de la conférence de Montréal*.
- Miller, D. (1983), "The correlates of entrepreneurship in three types of firms". *Management Science*, 29(7): 770-792.
- Oskamp, S. et Schultz, P. W. (2006), "Using psychological science to achieve ecological Sustainability", In S. Donaldson, D. Berger, and K. Pezdek (Eds.), *Applied psychology: New Frontiers and rewarding careers* (pp. 81-106).
- Observatoire des PME européennes (2002), "Les PME européennes et les responsabilités sociale et environnementale", Rapport n°4.
- Pradel, J. (1995), *Droit pénal général*, Editions Cujas, 10ème édition, Paris, 911 pages.
- Poupet, P., Mathieu, S., et Revoil, G. (1996), "L'ISO 14001 et les normes de management de l'environnement", *Droit de l'environnement*, septembre, n°41, p. 19-26.
- Quairel, F. et Auberge, M.N. (2005), "Management responsable et PME : Une relecture du concept de responsabilité sociétale de l'entreprise", *Revue des sciences de gestion*, n° 211\_212\_RSE.
- Schmuck, P., et Schultz, P. W. (2002), "Psychology of Sustainable Development", *Kluwer Academic Publishers Group*.
- Schwartz, S.H. (1992), "Universals in the content and structure of values: theoretical advances and empirical tests in 20 countries", in Zanna, M. (Ed.): *Advances in Experimental Social Psychology*, Academic Press, New York, NY, Vol. 25, p.1- 65.
- Spence, M., Ben Boubaker Gherib, J. et Ondoua, B. (2007), "Une étude exploratoire des fondements du degré d'engagement des PME dans le développement durable", *Journées scientifiques de l'entrepreneuriat de l'AUF, Antananarivo, Madagascar*.
- Spence, M. (2007), PME et développement durable, chapitre 29, Université d'Ottawa, p 415,428.
- Stefani, G. Levasseur, G., et Bouloc, B. (1997), *Droit pénal général*, Editions Dalloz, 16ème édition, 638 pages.
- Triandis, H. C. (1980), "Values, Attitudes, and Interpersonal Behavior", in Beliefs, Attitudes, and Values, University of Nebraska Press, p 195-259.
- Vesalainen, J. et Pihkala, T. (1999), "Motivation structure and entrepreneurial intentions", *Frontiers of Entrepreneurship Research*, Babson College.
- Vesper, K.H. et Gartner, W.B. (1997), "Measuring Progress in Entrepreneurship Education", *Journal of Business Venturing*, 12(5), p. 403-421.

### Annexe 1 - Caractéristiques descriptives de l'échantillon de l'étude exploratoire

<b>PME/ PMI</b>	<b>Année de création/ reprise/ transmission</b>	<b>Activité</b>	<b>Effectif</b>	<b>Ouverture internationale</b>
<b>A</b>	1949	Teinture étoffée en maille	180	Totalement Exportatrice
<b>B</b>	1970	Housses pour sièges, tapis- moquettes et autres produits et accessoires	65	Partiellement exportatrice
<b>C</b>	1980	Articles pour bébé, maillots de bain, vêtements pour enfants	220	Partiellement exportatrice
<b>D</b>	1985	Fabrication de produits chimiques pour l'industrie textile	145	Non exportatrice
<b>E</b>	1986	Emballage et teinture	100	Totalement exportatrice
<b>F</b>	1990	teinture, délavage, sérigraphie et broderie	30	Totalement Exportatrice
<b>G</b>	1990	Délavage	100	Totalement exportatrice
<b>H</b>	1993	Confection de corsets, maillots de bain et sous vêtements	132	Totalement Exportatrice
<b>I</b>	1995	Teinture et délavage de jeans	50	Partiellement Exportatrice
<b>J</b>	1995	Confection de robes, jupes et vêtements pour enfants	70	Totalement Exportatrice
<b>K</b>	1995	Traitement sur articles confectionnés, teinture délavage et sérigraphie	86	Partiellement exportatrice
<b>L</b>	1999	Traitements sur articles confectionnés, teinture, délavage et sérigraphie.	70	Totalement Exportatrice
<b>M</b>	1999	Confection des maillots de bain et sous-vêtements	105	Partiellement Exportatrice
<b>N</b>	1999	Production de tissus	180	Totalement Exportatrice
<b>O</b>	2000	Confection	220	Totalement exportatrice
<b>P</b>	2002	Finissage textile, produits de traitement sur étoffes tissées : blanchissement, teinture, impression	59	Totalement exportatrice
<b>Q</b>	2004	Traitements sur articles confectionnés, teinture, délavage et sérigraphie	54	Totalement exportatrice
<b>R</b>	2004	Confection et délavage	150	Totalement exportatrice
<b>S</b>	2005	Confection de prêt-à-porter, lavage et traitement spéciaux	110	Totalement Exportatrice
<b>T</b>	2006	Traitements sur articles confectionnés (teinture, délavage et sérigraphie)	100	Partiellement Exportatrice

## **Annexe 2 - Guide d'entretien de l'enquête ouverte sur les déterminants de l'intention environnementale des dirigeants des PME/PMI du Sahel tunisien**

- 1.** Quelles sont les mesures et les politiques environnementales que vous avez mis en place au sein de votre entreprise ?
- 2.** Pouvez-vous définir ce que vous entendez par "intention environnementale" ?
- 3.** Aviez-vous initié des actions pour concrétiser votre intention d'adoption des mesures et des politiques environnementales ?
- 4.** Est-ce-que vous avez eu cette intention environnementale suite à une volonté personnelle, pour imiter des concurrents, suite à l'influence des clients, de certains groupes de personnes, organisations publiques ou politiques ?
- 5.** Quelles sont ces groupes de personnes et organisations qui ont influencé votre intention ?
- 6.** Avez-vous eu l'intention de mettre en place des mesures et politiques environnementales pour des raisons culturelles, sociales, politiques, et/ou économiques ?
- 7.** Votre foi et convictions religieuses ont-elles influencé votre intention d'adoption des mesures et politiques environnementales ?
- 8.** Avez-vous eu l'intention d'adopter des mesures et politiques environnementales pour devancer vos concurrents, anticiper des changements de réglementation... ?
- 9.** L'ouverture à l'international de votre entreprise a-t-elle influencé votre intention d'adoption des mesures et politiques environnementales ?
- 10.** Selon vous, quels sont les facteurs qui ont facilité (accélééré) votre intention d'adopter des mesures et politiques environnementales ?
- 11.** Selon vous, quels sont les facteurs qui ont rendu difficile votre intention d'adopter des mesures et politiques environnementales ?
- 12.** En souhaitant adopter des mesures et politiques environnementales, quels sont les risques encourus par un chef d'entreprise tunisien ?
- 13.** Quels sont les résultats futurs que vous espérez réaliser suite à l'adoption des mesures et politiques environnementales ?